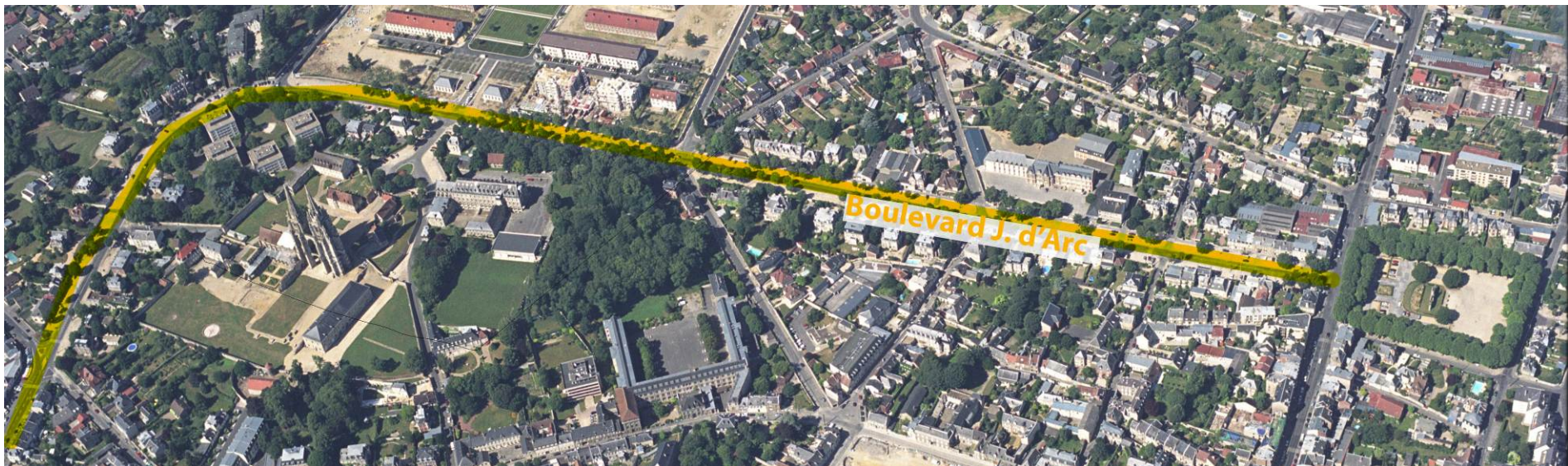


VILLE DE SOISSONS (02)

REQUALIFICATION DU BOULEVARD JEANNE D'ARC

Synthèse de l'étude d'impact sur l'Environnement



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE	3
1.1 LE PROJET	4
1.2 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	6
1.2.1 Enjeux liés au milieu physique.....	6
1.2.2 Enjeux liés au milieu naturel	6
1.2.3 Enjeux liés à la santé	7
1.2.4 Enjeux liés au milieu humain	7
1.2.5 Enjeux liés au patrimoine paysager et historique	8
1.3 ANALYSE DES EFFETS ET MESURES PRISES POUR REDUIRE, SUPPRIMER OU COMPENSER.....	9
CHAPITRE 2. SYNTHESE DES IMPACTS ET MESURES	12
2.1 MILIEU PHYSIQUE.....	13
2.1.1 Synthèse des impacts potentiels	13
2.1.2 Synthèse des mesures et impacts résiduels	14
2.2 MILIEU NATUREL	16
2.2.1 Synthèse des impacts potentiels	16
2.2.2 Synthèse des mesures et des impacts résiduels	18
2.3 SANTE	21
2.3.1 Synthèse des impacts potentiels	21
2.3.2 Synthèse des mesures et des impacts résiduels	23
2.4 MILIEU HUMAIN	26
2.4.1 Synthèse des impacts potentiels	26
2.4.2 Synthèse des mesures et des impacts résiduels	27
2.5 PATRIMOINE PAYSAGER, HISTORIQUE ET CULTUREL	28

2.5.1 Synthèse des impacts potentiels et mesures	28
--	----

CHAPITRE 3. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE	29
---	----

CHAPITRE 1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Ce résumé non technique présente de manière succincte et simplifié le projet de requalification du boulevard Jeanne d'Arc à Soissons ainsi que les incidences et mesures envisagées pour permettre l'insertion du projet dans son environnement.

Conformément à la loi définissant le contenu réglementaire des études d'impact, ce résumé en constitue l'une des parties obligatoires.

1.1 LE PROJET

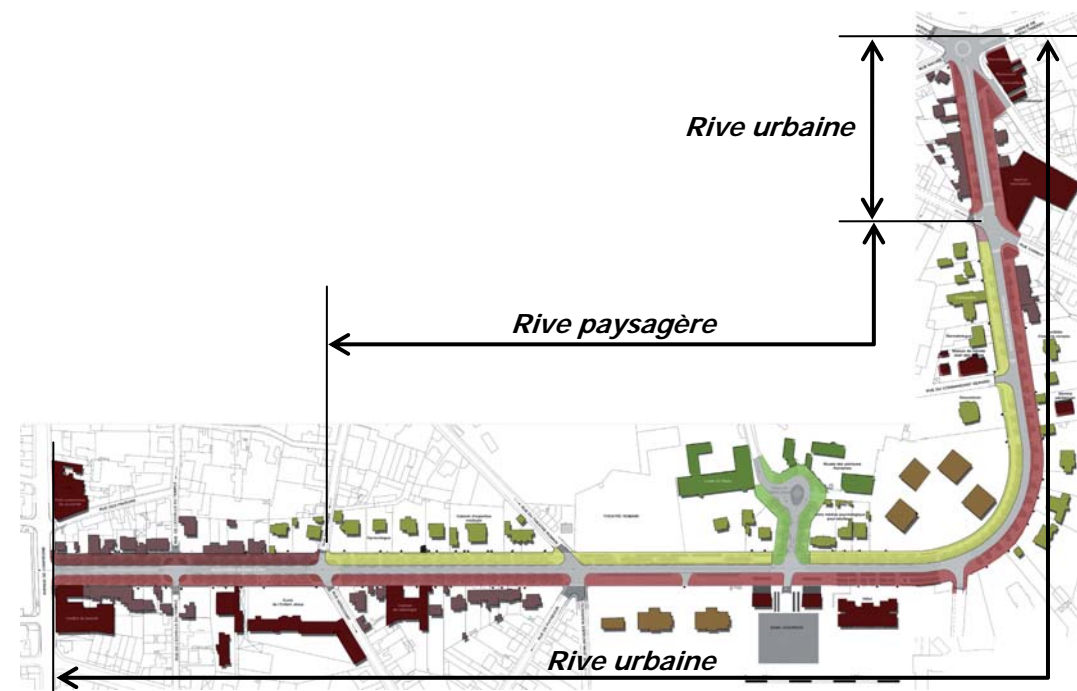
Le projet d'aménagement du Boulevard Jeanne d'Arc s'appuie sur les principales caractéristiques de cette artère de la ville. La phase de diagnostic a ainsi pu mettre en évidence ces caractéristiques et permettre de décliner des aménagements cohérents avec les besoins des riverains et des différents usagers de cet espace.



Cette analyse a notamment permis de mettre en évidence le fait que le « paysage » du boulevard et l'occupation de ces rives présentent une réelle dissymétrie. On constate ainsi :

- une rive plutôt marquée par :
 - o une concentration des équipements et des services ;
 - o une forte occupation de l'espace public (notamment en stationnement) ;

- o une ambiance à dominante minérale ;
- une autre rive marquée par :
 - o une desserte du pôle patrimonial de Saint Jean des Vignes ;
 - o une faible occupation de l'espace public ;
 - o un cadre paysager plus attrayant (jardins bien visibles, clôtures et architectures de qualité).



Chaque séquence décline des aménagements de l'espace public qui sont adaptés au contexte et qui permettent d'apporter des solutions qui :

- minimisent les surfaces minérales,
- agrandissent les espaces destinés aux piétons et aux cyclistes,

- optimisent les espaces voués aux véhicules (circulation et stationnement) ;
- valorisent le cadre de vie du boulevard en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la ville laissent une place importante à la végétation.

Le projet s'appuie donc sur ce principal constat pour proposer un aménagement qui se décline en différentes séquences. Chaque séquence correspond à un environnement du boulevard sensiblement différent et à l'apparition de contraintes et de besoins différents. Ces séquences sont appelées respectivement 'Rive urbaine' et 'Rive paysagère'.

1.2 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.2.1 ENJEUX LIES AU MILIEU PHYSIQUE

■ TOPOGRAPHIE ET CLIMATOLOGIE

La ville de Soissons possède les principaux traits des climats tempérés : amplitudes thermiques saisonnières faibles (atténuation des extrêmes thermiques) avec une répartition en deux saisons froide et chaude, et des précipitations régulières tout au long de l'année.

■ GEOLOGIE ET RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

D'un point de vue géologique, les formations crayeuses n'affleurent pas sur le territoire. Elles sont toujours recouvertes par des formations argileuses et sableuses (yprésien et thanétien) et sont donc peu vulnérables.

La ville de Soissons est concernée par deux aquifères principaux :

- 3106 : Lutécien-Yprésien du Soissonnais-Laonnais : Nappe des sables thanétiens → semi captive mais devenant libre en exploitation, vulnérabilité moyenne;
- 3003 : Alluvions de l'Aisne : Nappe alluviale → libre superficielle, d'accompagnement d'un cours d'eau (l'Aisne), forte vulnérabilité.

La nappe de la craie est captive sous les massifs tertiaires et peu vulnérable.

Il est à noter la présence à moins de deux kilomètres d'importants champs captant (Fond du Ham et Porcherai, et hippodrome). Néanmoins, le Boulevard Jeanne d'Arc n'est pas concerné par un captage d'alimentation en eau potable ni par un périmètre de protection.

■ RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

Soissons se situe sur le territoire couvert par le SAGE Aisne Aval, actuellement à l'étude. Le cours de l'Aisne passant à environ 500m de l'extrémité est du boulevard. Le Boulevard ne traverse aucun des cours d'eau présent à Soissons.

L'Aisne au niveau de la commune de Soissons appartient à la masse d'eau n°FRHR211 = « L'Aisne, du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu) ».

La qualité physico-chimique est peu satisfaisante, elle se dégrade d'amont en aval, sur l'ensemble du cours de l'Aisne : les teneurs en matières azotées et particules en suspension sont élevées.

L'objectif de qualité de cette masse d'eau est l'atteinte du "Bon potentiel pour 2021".

1.2.2 ENJEUX LIÉS AU MILIEU NATUREL

■ ZONES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

Les zones de protection et d'inventaire les plus proches sont une **ZNIEFF I** et une **ZNIEFF II**. Il s'agit des « Pelouses de Beauregard à Belleu » et de « La Vallée de la Crise » à Belleu, situées respectivement à 2,3km et 2,2 km du Boulevard Jeanne d'Arc.

■ FLORE ET HABITATS NATURELS

Le projet est situé en territoire urbain, très anthropisé, à proximité de quelques parcs, squares et jardins privés.

La totalité des espèces végétales observées sont peu communes à très communes et aucune ne possède un statut de conservation défavorable.

Aucun habitat « naturel » n'est présent sur le linéaire d'étude de par la forte anthropisation. De ce fait, aucune potentialité floristique intéressante n'est présente.

Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial et/ou protégée, que ce soit au niveau régional, national n'a été observée au sein de la zone concernée par le projet.

■ FAUNE

Au vu des habitats en place, très artificialités, le boulevard n'est pas favorable à la présence d'insectes, d'amphibiens et de reptiles. En effet, aucun milieu propice à leur accueil n'y est présent.

Les enjeux avifaunistiques du Boulevard apparaissent globalement très faibles à nuls. Aucun milieu favorable à l'avifaune n'est présent directement sur le boulevard. Seules les cavités présentes dans les vieux alignements d'arbres sont susceptibles d'accueillir la Mésange charbonnière en nidification. Le planning des travaux sera à adapter aux cycles biologiques des oiseaux.

Au vu de l'artificialisation du milieu et de l'absence d'habitat sur le Boulevard, aucun enjeu faunistique significatif n'est présent, quelque soit le groupe considéré.

1.2.3 ENJEUX LIÉS À LA SANTÉ

■ QUALITÉ DE L'AIR

La Picardie bénéficie d'une qualité de l'air relativement bonne. Néanmoins, l'analyse des concentrations de polluants dans l'air ambiant surveillés par ATMO Picardie fait apparaître une situation plutôt contrastée.

Le dioxyde de soufre, essentiellement émis lors de la combustion du fuel et du charbon, est en baisse depuis 5ans. Les teneurs en plomb ont considérablement chuté. La pollution de fond par les oxydes d'azote, traceurs de la pollution automobile, est relativement stable sur l'ensemble de la région. L'ozone pose néanmoins problème. Les teneurs d'ozone dans l'air ambiant se dégradent sur l'ensemble de la région.

■ RISQUES NATURELS

D'un point de vue risques naturels, le Boulevard Jeanne d'Arc est concerné par les risques naturels de type « inondation » par remontées de nappes, ainsi que par le risque de retrait-gonflement des argiles

■ RISQUES TECHNOLOGIQUES

Par ailleurs, le Boulevard est considéré sensible aux risques technologiques :

- Six ICPE sont recensées à Soissons. La plus proche est le Centre Hospitalier de Soissons situé à 670m. A noter la présence d'un silo de céréales de plus de 15 000 m³ à environ 1940m du Boulevard.
- Le site BASOL le plus proche se situe à environ 500m à l'est du boulevard (société « Zickel Dehaitre »).
- Le Boulevard Jeanne d'Arc est concerné par la présence de deux sites BASIAS dont un en activité.

La commune de Soissons est exposée au risque lié au transport de matières dangereuses.

1.2.4 ENJEUX LIÉS AU MILIEU HUMAIN

■ DÉMOGRAPHIE

La ville de Soissons connaît une diminution régulière de sa population depuis 1990 en raison d'un solde migratoire négatif.

Une tendance au vieillissement de la population. Un déficit de jeunes actifs.

Une part importante des personnes âgées de 60 et plus.

■ ATTRACTIVITÉ

L'attractivité de la commune apparaît donc comme un enjeu fort. La présence des différentes activités économiques, équipements culturels et sportifs à proximité du Boulevard est prise en compte.

■ DÉPLACEMENTS, TRAFIC ET STATIONNEMENT

Concernant les déplacements, le trafic est inférieur à la capacité du boulevard de 800 veh/sens.

Le boulevard présente différents niveaux de demande de stationnement : intensive, moyennement et faible et présente un manque d'organisation et de lisibilité de ce stationnement.

Les sols sont dégradés et peu esthétiques.

L'occupation des espaces de stationnement est multiple, et générée par plusieurs activités (résidentielles, activités...)

■ CIRCULATION DOUCE

Les modes de circulation douce sont peu développés sur la commune de Soissons.

■ RÉSEAUX ET SERVITUDES

Les réseaux et servitudes sont prises en compte.

1.2.5 ENJEUX LIES AU PATRIMOINE PAYSAGER ET HISTORIQUE

■ PATRIMOINE

15 édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont présents dans un rayon de 500 mètres autour du boulevard Jeanne d'Arc. A ce titre la ville de Soissons devra solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement du boulevard.

Les monuments suivant apparaissent en rapport visuel directe avec le boulevard Jeanne d'Arc et pourront faire l'objet de préconisations ciblées de la part de l'Architecte des Bâtiments de France :

- Le **Monument des frères Martel** – Celui-ci se situe directement dans l'axe du boulevard au bord du carrefour avec la route de Compiègne
- **L'ancienne abbaye de St-Jean-des-Vignes** dont le parvis donne directement sur le boulevard

Le boulevard fait partie de la limite Ouest du site inscrit du Centre urbain de Soissons. A ce titre et selon l'article R.341-9 du code de l'environnement, une déclaration préalable devra être adressée au préfet du département de l'Aisne 4 mois avant la réalisation des travaux.

Le boulevard Jeanne d'Arc croise les **cônes de vue C2 et C3 définis dans le POS de Soissons**. Seul le **cône de vue C4** concerne directement le boulevard. Cependant l'aménagement du boulevard ne créant pas de nouveau bâtiment, aucun enjeu spécifique n'est à retirer de ces éléments outre leur prise en compte.

Le boulevard Jeanne d'Arc est construit sur une partie des remparts de la ville. Cette spécificité est un enjeu patrimonial majeur pour l'aménagement du boulevard. Le boulevard est de surcroît situé en zone de sensibilité maximale vis-à-vis de l'archéologie. Son aménagement devra donc faire l'objet d'une saisine du préfet de région à travers le Service Régional de l'Archéologie de Picardie.

■ TOURISME

L'itinéraire des « Flâneries Soissonnaises » parcourt une portion du Boulevard Jeanne-d'Arc et devra être pris en compte dans le projet.

■ PAYSAGE

Le boulevard de Jeanne d'Arc apparaît comme un axe de circulation fortement segmentant pour le centre-ville ayant perdu ces repères d'usage fortement liés à ses anciens alignements d'érables.

La diversité des types d'habitations et la disparition progressive des alignements d'arbres font perdre son identité originelle au boulevard.

Le stationnement anarchique sur l'ensemble des accotements dégrade l'espace public et accélère le vieillissement des arbres encore présents.

Enfin le patrimoine bâti existant des belles villas du XIXème siècle, une perspective importante sur l'abbaye St Jean des Vignes et la dynamique de reconversion du centre-ville à travers la requalification de l'ancienne caserne Gouraud offre des opportunités de dialogue entre le boulevard et son contexte urbain riche.

1.3 ANALYSE DES EFFETS ET MESURES PRISES POUR REDUIRE, SUPPRIMER OU COMPENSER

La méthodologie générale a consisté à dresser un état initial et prospectif du Boulevard Jeanne d'Arc et à établir une synthèse des enjeux relevés par thématique. Les effets potentiels du projet sur l'environnement et sur la santé ont été évalués. Le cas échéant, des mesures de correction et/ou d'accompagnement ont été prescrites.

En phase chantier, le projet aura des incidences temporaires sur l'environnement. Pendant les travaux toutes les précautions seront mises en œuvre pour en limiter les nuisances et les inconvénients : informations des riverains et des usagers, déviations, respect des normes de précaution et de sécurité, arrosage des zones de chantier par temps sec, surveillance, adaptation du planning d'intervention aux cycles de la faune, ...

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les composantes du **milieu physique** : relief, climat, sous-sol, ressource en eau souterraine et superficielle. Des mesures d'accompagnement du projet seront prises par la maîtrise d'œuvre.

Concernant les **eaux superficielles**, la requalification du boulevard Jeanne d'Arc n'induit pas de surface imperméabilisée supplémentaire à celles existantes.

Le projet n'intercepte pas de bassin versant naturel autre que la surface actuelle strictement réservée à la requalification du boulevard.

Afin d'améliorer la situation actuelle et de résorber les désordres de fonctionnement identifiés au droit du réseau principal (capacité insuffisante, mise en charge), la totalité des eaux pluviales sera gérée de la manière suivante :

- Les eaux issues des surfaces imperméabilisées seront écrêtées dans différents ouvrages avant rejet dans le réseau principal.
- Les eaux d'une pluie de faible intensité doit se rejeter directement dans le réseau principal. Pour ce faire, en amont hydraulique des ouvrages de stockages, la mise en place d'avaloirs by-pass permettra de gérer cette problématique.

Les eaux pluviales des voiries seront d'abord recueillies par caniveaux et bouche d'engouffrement puis réunies dans des modules de stockage alvéolaires enterrés afin de maîtriser le débit de fuite sur le réseau principal dans lequel elles seront rejetées.

Le réseau principal est quant à lui connecté au déversoir d'orage situé en aval, avant rejet à la station d'épuration de Soissons.

Le dimensionnement des ouvrages a été calculé pour une pluie d'occurrence décennale avec un débit de fuite de 2 l/s pour chaque ouvrage, soit un débit de fuite global de l'opération de 20 l/s.

Concernant les **eaux souterraines**, Le projet ne présente pas d'impact significatif sur la nappe de la craie car elle est protégée par les assises imperméables de l'yprésien.

La nappe des sables thanétiens semi-captive étant moyennement vulnérable et la nappe alluviale libre étant fortement vulnérable, des précautions seront tout de même prises lors des différentes phases de chantier.

Le projet aura globalement une incidence positive sur le **milieu naturel**.

Une attention particulière sera portée aux périodes d'interventions (adaptation du planning d'intervention aux cycles de la faune notamment les oiseaux et chauves-souris,...). En outre, les aménagements proposés incluent un traitement paysager. L'ensemble de ces aménagements pourra permettre, sous certaines conditions, d'augmenter l'intérêt écologique de la zone du projet pour la faune et la flore. Le secteur présentant actuellement peu d'intérêt, l'impact du projet après aménagement peut être qualifié de positif.

Des préconisations en termes d'éclairage du site sont également prises en compte afin de limiter une éventuelle pollution lumineuse due à la mise en lumière du boulevard.

Concernant la **qualité de l'air**, Le projet ne présente pas d'impact significatif sur la qualité de l'air. Des prescriptions environnementales sont à prendre en compte en phase de travaux. Aucune mesure complémentaire n'est donc proposée.

Concernant l'**acoustique**, des prescriptions environnementales sont à prendre en compte en phase de travaux. En fonctionnement le boulevard n'induit pas d'émissions sonores supplémentaires à la situation actuelle. De plus, la rénovation de la bande roulante permettra d'atténuer le bruit de claquement des véhicules issu des déformations de la voirie actuelle.

Le projet a globalement deux impacts positifs sur le **contexte socio-économique** du Boulevard :

- D'une part, il se traduira par une amélioration du cadre de vie pour les riverains, au travers des différents éléments paysagers intégrés au projet.
- D'autre part, il se traduira par une amélioration de l'effet vitrine pour les activités de services présentes de part et d'autre sur le linéaire du boulevard.

Dans sa conception le projet prend en compte les entrées riveraines existantes actuellement et permettra de clarifier le stationnement des voitures, supprimant l'effet anarchique.

Les **petits réseaux** (lignes EDF, Haute tension, gaz, Télécom..) sont localisés et seront pris en compte lors de la réalisation des travaux. Aucun **gros réseau** (voie ferrée, voie navigable, ...) ne concerne directement le projet.

Le projet de requalification du Boulevard intègre dans sa conception, la mise aux normes du réseau de collecte des eaux pluviales ainsi que la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable sur certains tronçons.

Concernant le **patrimoine**, le projet aura un impact positif avec notamment :

- La création d'un plateau surélevé entre St Jean des Vignes et le Parc Gouraud
- La dimension paysagère et végétale plus importante à proximité de l'Abbaye de St Jean des Vignes et du Parc Gouraud par rapport au reste de l'axe routier.

Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité par la ville de Soissons et ses orientations sont prises en compte.

Enfin, le Service Régionale de l'Archéologie a également été sollicité par la Ville de Soissons. Les résultats de son rapport ne sont pas encore connus.

Concernant le **tourisme** aura un impact positif. Il prévoit notamment :

- La création d'une rive paysagère à la façon d'une promenade plantée partant de l'Abbaye de Saint des Vignes jusqu'à la rue du Théâtre romain accompagnant notamment l'itinéraire touristique ;
- La limitation des places de stationnement à destination des véhicules de tourisme à proximité de l'Abbaye St Jean des Vignes ;

Concernant son **insertion dans le paysage**, le projet prévoit :

- Des alignements plantés seront reconstitués et composés d'arbres de haute tige.
- Un gain en unité et en lisibilité du traitement paysager du boulevard à travers une déclinaison séquences par séquence construites autour du concept des deux rives paysagère et urbaine ;
- Une organisation différenciée du stationnement selon les séquences ;
- Aux abords des éléments patrimoniaux, les emprises larges au bord de la route seront traitées comme un parc, une promenade.

Le choix des matériaux repose sur une recherche d'identité et de continuité avec le tissu existant.

CHAPITRE 2. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES

2.1 MILIEU PHYSIQUE

2.1.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS

ASPECTS ETUDIÉS	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	ECHELLE TEMPORELLE
Géomorphologie et géologie	Travaux	Modification locale de la topographie	Terrassement, déblais	Ø	Directe	Temporaire
	Travaux	Modification très localisée de l'écoulement de la nappe superficielle	Terrassement, tassement	-	Directe	Temporaire
Ressource en eau souterraine		Pollutions de la nappe superficielle et nappe des sables thanétiens	Erosion par terrassements, défrichements	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Modification très localisée de l'alimentation de la nappe superficielle	Création de surfaces imperméabilisées	Ø	Directe	Permanente
		Pollutions de la nappe superficielle et nappe des sables thanétiens	Infiltration d'eaux pluviales polluées	-	Directe	Permanente
Ressource en eau superficielle	Exploitation	Inondation par modification de l'écoulement naturel des eaux	Modification de la topographie	Ø	Directe	Permanent
		Eaux pluviales : Inondation	Imperméabilisation de la zone	-	Directe	Permanent

Tableau 1 - Synthèse des impacts potentiels liés au milieu physique

Ø : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.1.2 SYNTHÈSE DES MESURES ET IMPACTS RESIDUELS

ASPECT	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Géomorphologie et géologie	Travaux	Modification locale de la topographie	Gestion des remblais in-situ	∅	∅	∅
	Travaux	Inondation : Modification très localisée de l'écoulement de la nappe superficielle	Imposer les prescriptions à l'entreprise titulaire des travaux concernant les dispositions à prendre dans les secteurs de sensibilité aux inondations par remontées de nappe.	∅	∅	∅
Ressource en eau souterraine		Travaux	Pollutions de la nappe superficielle et nappe des sables thanétiens	Imposer les prescriptions à l'entreprise titulaire des travaux concernant l'installation de chantier, les terrassements et le nettoyage des emprises	∅	∅
	Exploitation	Inondation : Modification très localisée de l'alimentation de la nappe superficielle	Ecrêtement des eaux issues des surfaces imperméabilisées : collectes, tamponnement des eaux pluviales par le biais de modules de stockage alvéolaires enterrés dimensionnés pour une pluie d'occurrence décennale avec un débit de fuite de 2l/s par ouvrage	∅	∅	∅
			Rejet des eaux de pluie de faible intensité directement dans le réseau principal par le biais d'avaloirs by-pass.			
		Pollutions de la nappe superficielle et nappe des sables thanétiens	Collectes des eaux pluviales des voiries par des caniveaux étanches et bouche d'engouffrement avec by-pass intégré	∅	∅	∅

ASPECT	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	MESURES	IMPACTS RESIDUELS		
Ressource en eau superficielle	Exploitation	Inondation par modification de l'écoulement naturel des eaux	Ecrêtement des eaux issues des surfaces imperméabilisées : collectes, tamponnement des eaux pluviales par le biais de modules de stockage alvéolaires enterrés dimensionnés pour une pluie d'occurrence décennale avec un débit de fuite de 2l/s par ouvrage			
		Inondation par imperméabilisation	Rejet des eaux de pluie de faible intensité directement dans le réseau principal par le biais d'avaloirs by-pass.	∅	∅	+

Tableau 2 - Synthèse des mesures et impacts résiduels liés au milieu physique

∅ : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.2 MILIEU NATUREL

2.2.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS

Les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel sont récapitulés dans les tableaux ci-après. Ont été repris les différents groupes floristiques et faunistiques pouvant être impactés, les enjeux écologiques qui leurs sont liés, la nature, les origines possibles de l'impact, et enfin le niveau, les échelles spatiale et temporelle et l'incidence de l'impact (incidence directe ou indirecte).

ASPECT CONSIDERES	ENJEUX ECOLOGIQUES	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	ECHELLE TEMPORELLE
Réseau Natura 2000	Nul : ZPS localisée à plus de 10 km, milieux en place non propices à l'accueil des espèces ayant justifié leur désignation	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
		Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Zones naturelles d'intérêt reconnu	Nul : le site ZNIEFF le plus proche est à plus de 20000 mètres	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
		Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Flore et habitats	Faibles à très faibles : absence d'espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial absence d'habitats patrimoniaux. Milieu anthropisé	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
		Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Insectes	Très faibles : absence d'espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial, milieu anthropisé	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
		Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Amphibiens et Reptiles	Très faibles : absence d'espèces	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅

ASPECT CONSIDERES	ENJEUX ECOLOGIQUES	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	EHELLE TEMPORELLE
	protégées et/ou d'intérêt patrimonial	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Oiseaux	Moyens à faibles : présence d'espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial	Travaux	Perte de zone de reproduction ou destruction d'espèces d'oiseaux nichant dans les arbres (adultes, jeunes ou œufs)	Destruction des alignements d'arbres	- si les arbres accueillent des oiseaux en nidification	Directe	Permanent
		Exploitation	Perturbation intra-spécifique (migration, modification des ressources élémentaires,...)	Pollution lumineuse par mise en lumière	-	Directe	Temporaire
Chiroptères (chauves-souris)	Moyens à faibles	Travaux	Dérangement des individus (en période de reproduction principalement)	Destruction des alignements d'arbres	- si les arbres accueillent des Chiroptères en période de parturition	Directe	Temporaire
		Exploitation	Perturbation intra-spécifique (activités, modification des ressources alimentaires (insectes).	Pollution lumineuse par mise en lumière	-	Directe	Temporaire
Mammifères (hors Chiroptères)	Très faibles	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
		Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅

Tableau 3 - Synthèse des impacts potentiels liés au milieu naturel

∅ : Absent ou négligeable ; - : Négatif ; + : Positif

2.2.2 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RESIDUELS

ASPECTS ETUDIÉS	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Réseau Natura 2000	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Autres zones naturelles d'intérêt reconnu	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Flore et habitats	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	Création d'aménagements paysagers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignements d'arbres ; ▪ Cépées ; ▪ Massifs arbustifs ; ▪ Massifs de graminées ; ▪ Plates-bandes fleuries. 	+
Insectes	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	Création d'aménagements paysagers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignements d'arbres ; ▪ Cépées ; ▪ Massifs arbustifs ; ▪ Massifs de graminées ; ▪ Plates-bandes fleuries. Plan de mise en lumière adapté et raisonné	+

∅ : Absent ou négligeable ; - : Négatif ; + : Positif

ASPECTS ETUDIES	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Amphibiens et Reptiles	Travaux	∅	∅	∅	∅.	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Oiseaux	Travaux	Perte de zone de reproduction ou destruction d'espèces d'oiseaux nichant dans les arbres (adultes, jeunes ou œufs)	Adaptation du planning de travaux d'arrachage des arbres en fonction du cycle biologique des oiseaux	∅	Création d'aménagements paysagers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignements d'arbres ; ▪ Cépées ; ▪ Massifs arbustifs ; ▪ Massifs de graminées ; ▪ Plates-bandes fleuries. 	∅
	Exploitation	Perturbation intra-spécifique (migration, modification des ressources élémentaires,...)	∅	∅	Plan de mise en lumière adapté et raisonné	∅
Chiroptères (chauve-souris)	Travaux	Dérangement des individus (en période de reproduction principalement)	Adaptation du planning de travaux d'arrachage des arbres en fonction du cycle biologique des chauves-souris	∅	Création d'aménagements paysagers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignements d'arbres ; ▪ Cépées ; ▪ Massifs arbustifs ; ▪ Massifs de graminées ; ▪ Plates-bandes fleuries. 	∅
	Exploitation	Perturbation intra-spécifique (activités, modification des ressources alimentaires (insectes)).	∅	∅	Plan de mise en lumière adapté et raisonné.	∅

∅ : Absent ou négligeable ; - : Négatif ; + : Positif

ASPECTS ETUDIES	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Mammifères (hors Chiroptères)	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅

Tableau 4 - Synthèse des mesures et impacts résiduels liés au milieu naturel

∅ : Absent ou négligeable ; - : Négatif ; + : Positif

2.3 SANTÉ

2.3.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS

Les impacts potentiels du projet sur la santé sont récapitulés dans le tableau ci-après. Ont été repris les différents aspects pouvant être impactés, la nature, les origines possibles de l'impact, et enfin le niveau, les échelles spatiale et temporelle et l'incidence de l'impact (incidence directe ou indirecte).

ASPECTS ETUDIÉS	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	ECHELLE TEMPORELLE
Salubrité publique	Travaux	Dérangements inhérents au chantier	Chantier	-	Directe	Temporaire
Qualité de l'air et odeurs	Travaux	Libération de particules fines	Transports, déblais, remblais	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Emissions limitées de polluants	Trafic routier	Ø	Directe	Permanent
Rejets Aqueux	(cf. Aspect qualitatif des eaux superficielles)					
Gestion des déchets	Travaux	Création de déchets	Chantier	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Amélioration des conditions de collecte	Requalification du boulevard (bande roulante, stationnement,...)	+	Directe	Permanent
Hygiène et Sécurité des personnes	Travaux	Risques inhérents aux chantiers	Chantier	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Risques inhérents aux activités courantes et à la circulation routière	Activités, circulation	-	Direct	Permanent

ASPECTS ETUDIES	PHASE DU PROJET	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	ECHELLE TEMPORELLE
Bruit	Travaux	Modification ambiance sonore	Engins de chantier, transport	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Modification ambiance sonore	Déplacements des véhicules motorisés sur le Boulevard	-	Directe	Permanent
Vibrations	Travaux	Vibrations au sein du périmètre du chantier	Chantier	∅	Directe	Temporaire
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Emissions lumineuses	Travaux	Emissions lumineuses plus importantes si travaux de nuit	Engins et matériels de chantier	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Emissions lumineuses provenant du Boulevard	Mise en lumière du Boulevard	-	Directe	Permanent
Risques naturels	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Risques technologiques	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅

Tableau 5 - Synthèse des impacts potentiels liés à la santé

∅ : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.3.2 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RESIDUELS

ASPECT	PHASE DU PROJET OU SOUS-ASPECT	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Salubrité publique	Travaux	Dérangements inhérents au chantier	Imposer les prescriptions environnementales à l'entreprise titulaire des travaux concernant l'organisation du chantier	∅	∅	∅
Qualité de l'air et odeurs	Travaux	Libération de particules fines	Imposer les prescriptions environnementales à l'entreprise titulaire des travaux concernant l'organisation du chantier	∅	∅	∅
	Exploitation	Emissions limitées de polluants	∅	∅	Prise en compte de la nécessité des modes doux dans la conception du projet	∅
Rejets Aqueux	(cf. Aspect qualitatif des eaux superficielles)					
Gestion des déchets	Travaux	Création de déchets	Imposer les prescriptions environnementales à l'entreprise titulaire des travaux concernant la réduction et la gestion des déchets de chantier	∅	∅	∅
	Exploitation	Amélioration des conditions de collecte	∅	∅	∅	+

ASPECT	PHASE DU PROJET OU SOUS-ASPECT	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Hygiène et Sécurité des personnes	Travaux	Risques inhérents aux chantiers	Imposer le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (clôture du chantier, port du casque, ...) Mettre en place une signalétique et imposer le respect des règles de sécurité routière	∅	∅	∅
	Exploitation	Risques inhérents aux activités courantes et à la circulation routière	Imposer le respect des règles de sécurité, de conditions de travail inhérentes aux activités qui seront implantées sur le site, et des règles du code de la route	∅	∅	∅
Bruit	Travaux	Modification ambiance sonore	Imposer les prescriptions environnementales à l'entreprise titulaire des travaux concernant le chantier	∅	∅	∅
			Imposer le respect de la réglementation en matière d'émission sonore des engins de chantier	∅	∅	∅
	Exploitation	Modification ambiance sonore	∅	∅	Le projet prévoit la rénovation de la bande roulante permettra d'atténuer le bruit de claquement des véhicules issu des déformations de la voirie actuelle	∅

ASPECT	PHASE DU PROJET OU SOUS-ASPECT	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Vibrations	Travaux	Vibrations au sein du périmètre du chantier	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Emissions lumineuses	Travaux	Emissions lumineuses plus importantes si travaux de nuit	Imposer la réalisation des travaux de jour	∅	∅	∅
	Exploitation	Emissions lumineuses provenant du site	∅	∅	Mise en place d'un plan de mise en lumière adapté	∅
Risques naturels	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅
Risques technologiques	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅

Tableau 6 - Synthèse des mesures et impacts résiduels liés à la santé

∅ : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.4 MILIEU HUMAIN

2.4.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS

ASPECT CONSIDERES	PHASE DU PROJET OU SOUS-ASPECT	NATURE DE L'IMPACT	ORIGINE DE L'IMPACT	INTENSITE	INCIDENCE	ECHELLE TEMPORELLE
Activités économiques	Travaux		Inhérent au chantier	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Amélioration du cadre de vie et de l'effet vitrine	Amélioration de la qualité paysagère	+	Directe	Permanente
Réseaux	Travaux	∅	∅	∅	∅	∅
	Exploitation	Amélioration de la qualité des réseaux	Changement d'anciens tronçons	+	Directe	Permanente
Déplacement	Travaux	Perturbation du trafic	Inhérent au chantier	-	Directe	Temporaire
	Exploitation	Amélioration des conditions de circulation et le stationnement	Réfection de la bande roulable et structuration du stationnement	+	Directe	Permanente
		Amélioration des déplacements piétons et cyclistes	Création de pistes cyclables et requalification des voies piétonnes	+	Directe	Permanente
Foncier	Exploitation	∅	∅	∅	∅	∅

Tableau 7 - Synthèse des impacts potentiels liés au milieu humain

∅ : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.4.2 SYNTHÈSE DES MESURES ET DES IMPACTS RESIDUELS

ASPECT	PHASE DU PROJET OU SOUS-ASPECT	NATURE DE L'IMPACT	MESURES			IMPACTS RESIDUELS
			MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
Activités économiques	Travaux	Perturbation temporaire des activités de service	Communication en amont et pendant la phase chantier	∅	∅	∅
	Exploitation	Amélioration du cadre de vie et de l'effet vitrine	∅	∅	∅	+
Réseaux	Exploitation	Amélioration de la qualité du réseau	∅	∅	∅	+
Déplacement	Travaux	Perturbation du trafic	Mise en place d'une signalisation adaptée	∅	∅	∅
	Exploitation	Amélioration des conditions de circulation et le stationnement Amélioration des déplacements piétons et cyclistes	∅	∅	∅	+

Tableau 8 - Synthèse des mesures et des impacts résiduels liés au milieu humain

∅ : Absence ; - : Négatif ; + : Positif

2.5 PATRIMOINE PAYSAGER, HISTORIQUE ET CULTUREL

2.5.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS ET MESURES

Thématique	Enjeux	Projet / Mesures d'accompagnement	Impact	Mesures de compensation
Patrimoine	<p>Solliciter l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement du boulevard (15 monuments historiques présents dans un périmètre de 500 m et positionnement dans le site inscrit du centre urbain de Soissons).</p> <p>Mettre en valeur la perspective sur l'ancienne abbaye de St-Jean-des-Vignes et les vues sur le monument des frères Martel</p> <p>Le boulevard Jeanne d'Arc étant construit sur une partie des remparts de la ville, Son aménagement devra faire l'objet d'une saisie du préfet de région à travers le Service Régional de l'Archéologie de Picardie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un plateau surélevé entre St Jean des Vignes et le Parc Gouraud A proximité de l'Abbaye de St Jean des Vignes et du Parc Gouraud, l'aménagement du boulevard prendra une dimension paysagère et végétale plus importante par rapport au reste de l'axe routier. L'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité par la ville de Soissons. Ses orientations sont prises en compte. Le Service Régionale de l'Archéologie a été sollicité par la Ville de Soissons. Les résultats de son rapport ne sont pas encore connus. 	Impact positif	Aucune mesure de compensation n'est envisagée
Tourisme	Prendre en compte l'itinéraire touristique des « Flâneries Soissonnaises » dans l'aménagement du boulevard.	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une rive paysagère à la façon d'une promenade plantée partant de l'Abbaye de Saint des Vignes jusqu'à la rue du Théâtre romain accompagnant notamment l'itinéraire touristique Des places de stationnement seront limitées à destination des véhicules de tourisme à proximité de l'Abbaye St Jean des Vignes 	Impact positif	Aucune mesure de compensation n'est envisagée
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Retrouver le caractère originel majestueux du boulevard à travers la recréation d'alignements d'arbres Donner une lisibilité et une unité à ce boulevard au composantes très diverses Organiser et réserver des places de stationnement lisibles Mettre en valeur le patrimoine environnant (Abbaye de St-Jean des Vignes, Villas du XIXème siècle, Parc Gouraud...) 	<ul style="list-style-type: none"> Les alignements plantés seront reconstitués et composés d'arbres de haute tige A travers une déclinaison séquences par séquence construites autour du concept des deux rives paysagère et urbaine, le traitement paysager du boulevard gagnera en unité et en lisibilité Organisation différenciée du stationnement selon les séquences Aux abords des éléments patrimoniaux, les emprises larges au bord de la route seront traitées comme un parc, une promenade 	Impact positif	Aucune mesure de compensation n'est envisagée

CHAPITRE 3. COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

Le projet respecte les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands (S.D.A.G.E.) 2010-2015.

Les différentes dispositions du S.D.A.G.E. concernées par le projet sont reprises ci-dessous, et il est indiqué *en italique* de quelle façon l'opération répond de manière favorable à chacune d'entre elles.

DEFI 1 – DIMINUER LES POLLUTIONS PONCTUELLES DES MILIEUX PAR LES POLLUANTS CLASSIQUES

ORIENTATION 1 : continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux.

DISPOSITION 5 : Améliorer les réseaux collectifs d'assainissement.

Le projet prévoit la collecte et le tamponnement des pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin rejet dans le réseau principal puis traitement à la station d'épuration de Soissons.

ORIENTATION 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives (maîtrise de la collecte et des rejets)

DISPOSITION 7 : Réduire les volumes collectés et déversé par temps de pluie.

Le projet prévoit la collecte et le tamponnement des pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin rejet dans le réseau principal puis traitement à la station d'épuration de Soissons.

Les eaux pluviales des voiries seront d'abord recueillies par caniveaux et bouche d'engouffrement avec by-pass intégré. Ces eaux seront ensuite

réunies dans des modules de stockage alvéolaires enterrés afin de maîtriser le débit de fuite (2l/s) sur le réseau principal dans lequel elles seront rejetées.

DEFI 3 – REDUIRE LES POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ORIENTATION 9 : Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité à la source.

DISPOSITION 31 : Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de substances dangereuses vers les milieux aquatiques.

Les eaux de ruissellement seront stockées, tamponnées, avant d'être rejetées dans le réseau principal puis traitées à la station d'épuration de Soissons.